



Madame
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des
finances
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références PAC/CF
Date 25 septembre 2024

Consultation : Modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Madame la Conseillère fédérale,

Le 19 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de mener une procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers aux développements technologiques, à l'évolution des normes internationales et des réglementations étrangères.

D'un point de vue général, le Canton du Valais est favorable à toute mesure allant dans le sens d'un renforcement de la stabilité et de l'intégrité du système financier suisse tout en maintenant sa compétitivité.

Les adaptations proposées de la LIMF (pour les infrastructures des marchés financiers, les marchés dérivés, le droit sur la publicité des participations, les abus de marché, le droit des offres publiques d'acquisition, ...) suivent une logique évidente de simplification et d'amélioration d'une base légale récente, qui avait été créée en 2016 en réponse à la crise des marchés financiers de 2008.

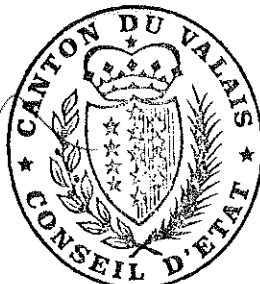
De plus, ces modifications n'auront pas d'impact sur l'état du personnel ainsi que sur les finances des cantons et des communes. Concernant les aspects métiers techniques des articles modifiés, nous n'avons pas d'observation particulière.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

Le président

Franz Ruppen

Au nom du Conseil d'Etat



La chancelière

Monique Albrecht

Copie à vernehmlassungen@sif.admin.ch